

Rungis, le 3 juillet 2026

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Voyageurs du mercredi 1^{er} juillet 2026 :

6 points à l'ordre du jour :

- Calendrier du second semestre 2026 (dates et thèmes, y compris l'indemnisation des coupures)
- NAO
- Intéressement (positionnement sur les pistes)
- Tourisme (sous réserve)
- CFA et transfert (sous réserve)
- Questions diverses

1. Calendrier du second semestre 2026

- Lundi 21 septembre à 14h30
- Mardi 27 octobre à 14h30
- Vendredi 27 novembre à 9h30
- Lundi 21 décembre à 14h30

2. NAO

La délégation CFDT a demandé une modification de l'ordre du jour : report du point relatif à l'intéressement au mois de septembre ; inversion de l'ordre de traitement des points « Tourisme » et « CFA et transfert ».

Concernant les NAO, sans surprise, les organisations patronales ont indiqué ne disposer d'aucun mandat à ce jour. Tout en remerciant les salariés pour leurs efforts dans un contexte marqué par les fortes chaleurs, elles ont une nouvelle fois invoqué leur prudence en raison des difficultés économiques actuelles.

Face à cette situation, la délégation CFDT a demandé une suspension de séance. À la reprise, la délégation a décidé de ne pas poursuivre la réunion. **Elle a également indiqué engager une réflexion sur sa participation aux prochaines réunions tant que les organisations patronales ne disposeront pas d'un mandat leur permettant de négocier.** L'ensemble des organisations syndicales ont alors suivi la CFDT et ont quitté la séance. Avant de quitter la réunion, la délégation a demandé à la présidence de la CPPNI TRV de renouveler sa démarche auprès de la CCPNI TU en adressant un nouveau courrier visant à obtenir l'extension, au niveau national, de l'accord miroir sur la portabilité du CFA.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**
06 11 66 65 48

Émilie **BLAISE**
06 25 51 05 05

Alexandre **BATIFOULIER**
06 95 94 50 45

Toutes nos infos rapides sont
disponibles sur notre [site web](#) !

